



PEUGEOT SPORT

208 RallyCUP FRANCE II

RÈGLEMENT TECHNIQUE 2020

Enregistré à la FFSA sous le n° C 32 en date du 28 janvier 2020

SOMMAIRE :

GENERALITES	page 1
ARTICLE 1 / DÉFINITION ET IDENTIFICATION DU VÉHICULE ADMIS	page 1
ARTICLE 2 / VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES TECHNIQUES	page 1
ARTICLE 3 / COQUE ARCEAUTÉE	page 2
ARTICLE 4 / MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE	page 2
ARTICLE 5 / LUBRIFIANTS	page 3
ARTICLE 6 / TRANSMISSION	page 3
ARTICLE 7 / SUSPENSION ET FREINAGE	page 3
ARTICLE 8 / PNEUMATIQUES	page 4
ARTICLE 9 / POIDS	page 4
ARTICLE 10 / EQUIPEMENTS	page 4



GENERALITES

Le présent règlement technique a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) sous le permis d'organisation numéro : **C 32 en date du 28 janvier 2020.**

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée :

- Dans le règlement technique 2020 de la 208 Rally Cup
- Dans les annexes et additifs au présent règlement technique
- Dans les notices de montage et bulletins techniques de la 208 Rally4

Les règlements techniques et annexes seront publiés sur le site Peugeot Sport, les notices et bulletins techniques sur le site www.peugeot-sport-store.com, dans la rubrique « Documentation technique » ainsi que sur le serveur FTP dédié à la 208 Rally4.

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire par la pièce d'origine Peugeot (pour les pièces d'origine et de série), Peugeot Sport ou option Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques), référencée par Peugeot Sport pour la 208 Rally4.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la 208 Rally Cup 2020, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication des résultats.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes définies par Peugeot (pour les pièces d'origine et de série) ou Peugeot Sport (pour les pièces spécifiques) d'une part, et conformément à ce règlement technique d'autre part.

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier la définition technique de 208 Rally4 et la réglementation technique de la 208 Rally Cup 2020. Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication d'additifs au présent règlement sur le site internet de Peugeot Sport.

ARTICLE 1 / Définition et identification du véhicule admis

1.1 Type de véhicule utilisé

La 208 Rally Cup est réservée aux véhicules Peugeot 208 Rally4.

Le montage du véhicule 208 Rally4 doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces spécifiques 208 Rally4 et options 208 Rally4 commercialisés par Peugeot Sport et des pièces d'origine série correspondant à cette voiture, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures au kit Peugeot Sport 208 Rally4 et options 208 Rally4 sont interdites (exemple : raccords rapides, protection thermique type tôle...).

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation FFSA :

- Coiffe de pédale de frein
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Tripmaster et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Feux de virage et supports

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique FFSA et à la fiche d'homologation FIA dédiée à la 208 Rally4 avec les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.

ARTICLE 2 / Vérifications et contrôles techniques

2.1 Vérifications techniques

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés.



Lors des vérifications techniques préliminaires à chaque épreuve, des remarques peuvent être écrites sur le passeport technique FFSA du véhicule. Ces remarques devront être régularisées par le concurrent pour les vérifications techniques préliminaires de l'épreuve suivante.

2.2 Contrôles techniques

A tout moment d'une épreuve de la 208 Rally Cup, des contrôles techniques pourront être réalisés par les commissaires techniques pour vérifier la conformité au présent règlement des véhicules. A ce titre, les commissaires techniques pourront effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

ARTICLE 3 / Coque arceautée

La coque et son arceau sont des éléments de sécurité approuvés et homologués par la FIA. Toute modification de l'armature de sécurité est interdite : est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite. Toute coque dont l'arceau a été endommagé devra être remplacée.

Il doit être possible d'identifier clairement le châssis, par lecture du numéro de coque sur au minimum un des tubes de l'arceau.

ARTICLE 4 / Moteur, carburant et cartographie

4.1 Validation et plombage du moteur

Tout moteur utilisé pour participer à la 208 Rally Cup doit avoir été assemblé ou révisé, et plombé par Peugeot Sport au travers de son partenaire motoriste (soit Oreca Magny Cours). Le plombage des moteurs via Peugeot Sport ou ses partenaires techniques est obligatoire.

Un concurrent dont la 208 Rally4 ne serait pas équipé d'un moteur parfaitement plombé (présence des plombs au niveau du couvre-culasse et du carter d'huile, dont les numéros sont ceux associés au numéro de moteur, et en parfait état) se verra refuser le départ en 208 Rally Cup. Le turbo compresseur devra être plombé selon les normes Peugeot Sport, tel que vendu en boutique. Le plombage FIA ne faisant pas foi lors des événements de la 208 Rally Cup. Le plombage Peugeot Sport ne faisant pas foi lors des événements FIA.

Les scellés sont de la responsabilité du concurrent.

Ils ne sont cependant pas une condition suffisante de conformité du moteur. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur ainsi qu'au démontage de celui-ci.

Si, dans le cadre de la course, un concurrent avait le besoin de remplacer un plomb (dans le cadre d'une intervention mécanique par exemple), il doit préalablement en référer au commissaire technique dédié à la 208 Rally Cup.

Toute suppression d'un scellé dans le cadre d'une course sans la présence et l'autorisation d'un commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de Peugeot Sport, sera sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve de 208 Rally Cup en cours.

4.2 Maintenance

Seul Oreca Magny Cours est habilité à certifier la performance d'un moteur 208 Rally4 conformément au cahier des charges défini par Peugeot Sport.

Seul Peugeot Sport peut commercialiser les moteurs de la 208 Rally4.

La responsabilité du partenaire motoriste de Peugeot Sport ni celle de Peugeot Sport ne serait être engagée quant à la fiabilité ou l'évolution des performances d'un moteur dont le niveau de performance a été certifié.



4.3 Carburant

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 usuellement commercialisé répondant aux spécifications de la Chambre Syndicale du Raffinage française est obligatoire. Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 4 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

Le prélèvement et l'analyse seront réalisés selon la procédure définie dans les prescriptions générales de la FFSA.

4.4 Cartographie

Seule la cartographie spécifiée dans la fiche de spécification et définie par Peugeot Sport pour le supercarburant sans plomb 98 est autorisée.

4.5 Calculateur et acquisition de données

Le calculateur SRG 141 Magneti Marelli doit demeurer à son emplacement d'origine.

Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ces calculateurs à tout moment lors d'une épreuve.

De ce fait, ils peuvent exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques. Le bon état de la prise de connexion (Ethernet) et du faisceau est de la responsabilité du concurrent.

Tout effacement des acquisitions de données des calculateurs installés dans les 208 Rally4 est interdit durant une manche de la 208 Rally Cup, des vérifications techniques préliminaires aux vérifications techniques finales.

4.6 Suralimentation

Seul le turbo homologué pour la 208 Rally4 et commercialisé par Racing shop est autorisé.

Si un remplacement de l'ensemble turbo est réalisé, celui-ci ne pourra se faire qu'après accord des commissaires techniques.

Un seul turbo de secours par course et par concurrent sera autorisé. Il devra être plombé selon les normes Peugeot Sport.

Il est possible d'assigner un même turbo pour deux concurrents maximum

ARTICLE 5 / Lubrifiants

L'utilisation des lubrifiants suivants est obligatoire :

- Fluide moteur : Total Quartz Ineo First 0w30, référence PS97727A10
- Fluide boîte de vitesses : Total H50168B, référence 1C2340626A
- Liquide de direction assistée : Total Fluide LDS, référence 1615099680

Le liquide de frein, ainsi que le liquide de refroidissement, sont libres.

ARTICLE 6 / Transmission

Seul le couple médium est autorisé, tout le reste est libre sous réserve que ça soit homologué pour la 208 Rally4.

ARTICLE 7 / Suspension et freinage

7.1 Suspension

Il est autorisé d'ajuster les réglages et la géométrie des trains roulants à la condition d'utiliser seulement les pièces de réglage commercialisées par Peugeot Sport pour 208 Rally4, et conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Seuls les amortisseurs commercialisés par Peugeot Sport pour 208 Rally4 sont autorisés, sans aucune modification interne ou externe, conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Les systèmes de barres antiroulis avant et arrière, autorisées dans la fiche de spécification pour une surface donnée, pourront être déconnectés ou supprimés.



7.2 Freinage

Il est obligatoire d'utiliser les disques et plaquettes de frein figurant dans la fiche de spécification pour une surface.

ARTICLE 8 / PNEUMATIQUES

8.1. Rallyes « Asphalte » :

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de 10 pneumatiques enregistrés - roue(s) de secours incluse(s) -, le MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport R11
- Pilot Sport R21
- Pilot Sport R31

Le retailage de ces pneumatiques est libre et le mixage autorisé.

8.2. Rallye « Terre » :

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de 10 pneumatiques enregistrés - roue(s) de secours incluse(s) -, MICHELIN 17/65-15 de type LTX T81 et T91.

Le retailage de ces pneumatiques est libre et le mixage autorisé.

Sur toutes les épreuves de la 208 Rally Cup, l'utilisation de traitement de surface par produits chimiques ou tout autre système de chauffe (couvertures chauffantes par exemple) sont interdits.

ARTICLE 9 / Poids

9.1 Poids minimum

Le poids minimum de 208 Rally4 est de 1080kg.

Le poids minimum de 208 Rally4 est le poids à tout moment d'une épreuve, sans pilote ni copilote ni leurs casques et Hans, avec une seule roue de secours, avec l'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du véhicule, les réservoirs d'essence et de lave-glace vides. L'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du véhicule devront être solidement fixés et en arrière des sièges pilote et copilote.

Le poids minimum de 208 Rally4 avec l'équipage à bord, et son équipement, est de 1240 kg.

A tout moment de l'épreuve, le concurrent doit respecter ces 2 points.

9.2 Lest

Il est permis d'ajuster le poids du véhicule par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, placés sur le plancher de l'habitacle, visibles et plombés par les commissaires.

Le concurrent doit informer le commissaire technique de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires de façon à contrôler le ou les scellés, ou en réaliser.

ARTICLE 10 / Equipements

10.1 Equipement intérieur

L'utilisation d'un volant Sparco diamètre 330 mm, ou de tout autre volant Sparco est obligatoire.



10.2 Equipements de sécurité

Les équipements de sécurité suivants sont obligatoires :

- Baquet Sparco Circuit QRT commercialisé dans le kit 208 Rally4 ou baquet Sparco Circuit II QRT commercialisé dans le kit 208 Rally4 ou tout autre baquet de la gamme Sparco
- Harnais Sparco 6 points commercialisé dans le kit 208 Rally4
- Extincteur automatique, commercialisé dans le kit 208 Rally4.
- Extincteur manuel 2 kg, commercialisé dans le kit 208 Rally4.

10.3 Assemblage du kit extincteur automatique

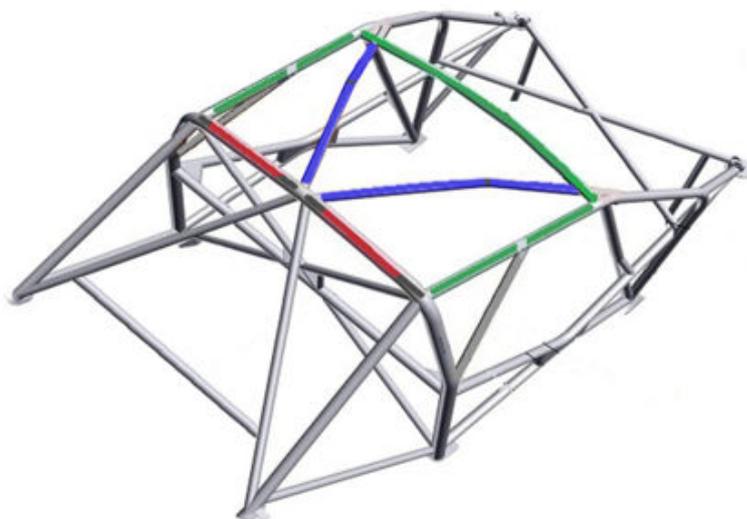
De façon à respecter l'article 253-7.2.2 de l'annexe J, l'utilisation des arrêteurs anti-torpille réf 3T3C43572B ou des supports de fixation d'extincteur automatique fournis dans le kit extincteur automatique est obligatoire.

Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fournisseur.

La fixation des buses uniquement à l'aide de rilsans est interdite. Il est obligatoire de fixer chacune des buses du système à l'aide d'équerres de fixation référence 904467318B et 904467308B ou équivalentes.

10.4 Protection des tubes d'arceau sous pavillon

Des mousses de protection d'arceau, issues de la liste technique FIA n°23, devront être mises en place conformément au schéma d'implantation ci-dessous.



Repère	Diamètre	Longueur en mm	Quantité
A	Ø 35	440	2
B	Ø 35	360	2
C	Ø 40	445	2
D	Ø 40	460	2
E	Ø 40	250	2
F	Ø 50	300	2

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Peugeot Sport :

- Mousse FIA pour arceau D35 référence 904613428A (4 x 600mm)
- Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40 (4 x 500mm)
- Mousse FIA pour arceau D50 référence 219001-50 (2 x 500mm)

10.5 Feux additionnels

La seule rampe de phares autorisée est celle commercialisée par Peugeot Sport



CONTACTS

PEUGEOT SPORT
19 allées des Marronniers
78035 VERSAILLES CEDEX
<https://media.peugeot-sport.com/fr>

208 Rally Cup
Règlementation : <https://media.peugeot-sport.com/fr>
Documents techniques : www.peugeotstore.com

Responsable de la 208 Rally Cup
Jean-Marc Vinatier
Tel : + 33 (0)1 61 31 01 16 / + 33 (0)6 73 48 43 39
E-mail : jeanmarc.vinatier@mpsa.com

Support technique
Cyril Dupuy
Tél. : +33 (0)6 76 86 71 50
Email : cyril.dupuy@mpsa.com

Christophe Vély
Tél. : + 33 (0)7 61 51 37 92
Email : christophe.vely@mpsa.com

Peugeot Sport Racing Shop - Vente pièces détachées
Tel. : + 33 (0)1 30 11 27 00
Email : racingshop@mpsa.com
www.peugeotstore.com

FFSA – Fédération Française du Sport Automobile
Tel. : + 33 (0)1 44 30 24 00
www.ffsa.org

FIA – Fédération Internationale de l'Automobile
Tel : + 41 22 544 44 00
www.fia.com